



**FONDATION  
D'AIDE SOCIALE ET CULTURELLE  
DU CANTON DE VAUD**

Rapport d'activité  
Juillet 2016 - Juin 2017

# Sommaire

<b>1. Préambule</b>	<b>3</b>
<b>2. Billet de la Présidente</b>	<b>3</b>
<b>3. Répartitions cantonales</b>	<b>5</b>
3.1 Modalités de répartition des bénéfiques entre cantons.....	6
3.2 Montant distribué dans le canton de Vaud.....	6
<b>4. Fondation d'aide sociale et culturelle du canton de Vaud</b>	<b>7</b>
4.1 Liste des membres du Conseil de Fondation.....	8
4.2 Secrétariat général et administration.....	8
4.3 Organisation.....	9
4.4 Charges de fonctionnement.....	10
<b>5. Modalités d'attribution et règles d'octroi</b>	<b>10</b>
<b>6. Domaines et répartition</b>	<b>11</b>
6.1 Groupe d'experts « social ».....	12
6.2 Groupe d'experts « culture ».....	13
6.3 Groupe d'experts « promotion, recherche, tourisme, environnement et patrimoine construit ».....	14
6.4 De plus en plus de demandes.....	15
<b>7. Evolution des demandes et des attributions de contributions</b>	<b>16</b>

## **1. Préambule**

Ce rapport d'activité présente les soutiens octroyés par la Fondation d'aide sociale et culturelle du canton de Vaud (ci-après la FASC) entre juillet 2016 et fin juin 2017. Ce sont près de 37 millions de francs qui ont été distribués durant l'exercice. Ce montant a permis d'appuyer la réalisation dans le canton de plus de 650 projets d'utilité publique.

## **2. Billet de la Présidente**

Une année record ? L'exercice sous revue affiche des résultats exceptionnels à plus d'un titre.

Tout d'abord en ce qui concerne le nombre de demandes de soutien traitées. Ensuite, le montant total des contributions accordées à des projets d'utilité publique, qui n'a jamais été aussi élevé. Enfin, le montant conséquent de 10 millions apporté à la réalisation de la phase deux de Plateforme 10 qui va permettre au Musée de l'Elysée et au Mudac de rejoindre le Musée cantonal des Beaux-Arts sur le site muséal de la gare.

Ces événements réjouissants, coïncident avec un anniversaire important : en 2017, la Loterie romande célèbre ses 80 ans d'existence. C'est grâce aux bénéfices générés par l'exploitation sur le territoire des six cantons romands, des jeux de loterie et des paris sportifs que chaque année, quelque 3000 projets reçoivent un soutien de la Loterie Romande.

En fin d'année 2016, le Conseil de Fondation a pris acte avec regret de la démission de Monsieur Michael Kinzer pour des motifs professionnels : sa nomination au poste de chef du service de la culture de la Ville de Lausanne. Nous le remercions chaleureusement de tout ce qu'il a apporté au sein de la commission culture et du Conseil de fondation.

La succession sera organisée dans le cadre du renouvellement des commissions par le Conseil d'Etat qui intervient en début de chaque nouvelle législature.

Le rapport d'activité produit annuellement par la FASC est également une façon de reconnaître l'apport de celles et ceux qui ont contribué au succès de l'exercice. Ma profonde reconnaissance va à chacune et chacun.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A.M. Maillefer', with a long, sweeping flourish extending to the right.

Anne-Marie Maillefer  
Présidente

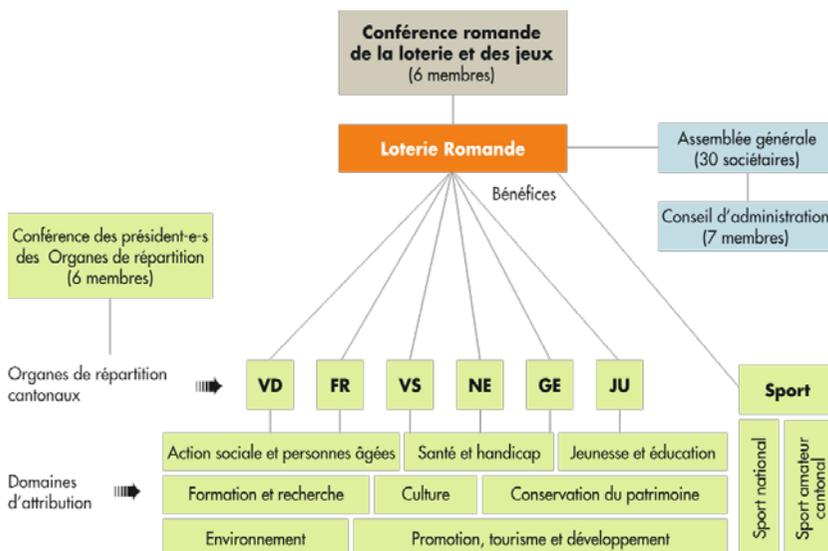
### 3. Répartitions cantonales des bénéfices

Les bénéfices nets de la Loterie Romande sont intégralement remis aux Organes de répartition des six cantons romands : Vaud, Fribourg, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura.

Dans chacun des cantons romands, une commission cantonale est chargée de répartir les bénéfices dégagés par la Loterie Romande. Chaque commission est organisée selon des règles propres.

Un montant de l'ordre de 10% des répartitions cantonales est réservé pour des projets d'envergure romande. La conférence romande (CPOR), composée des président-e-s de chaque organe de répartition, est chargée de cette distribution.

### Organisation de la Loterie Romande



### 3.1 Modalités de répartition des bénéfices entre cantons

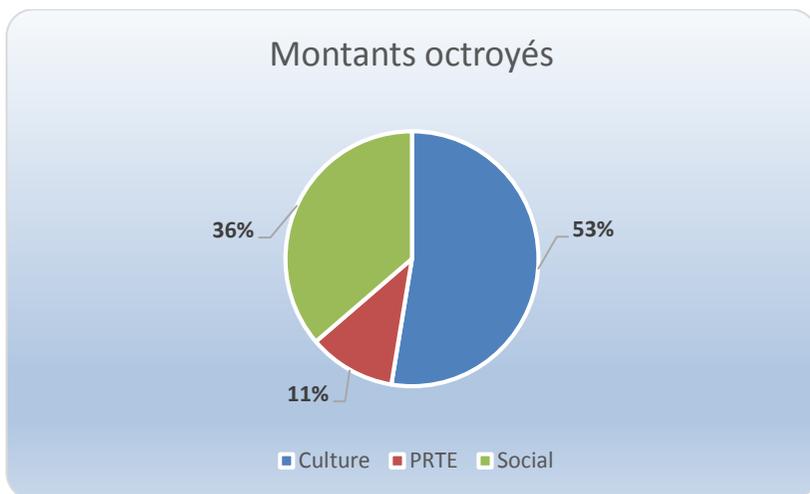
Les bénéfices de la Loterie Romande sont redistribués aux organes cantonaux. La répartition tient compte de deux éléments :

- la population de chaque canton,
- le revenu global brut des jeux par canton.

### 3.2 Montant distribué dans le Canton de Vaud

Pour la période allant de juillet 2016 à fin juin 2017, l'organe vaudois de répartition a octroyé un montant total de CHF 36'870'396.-. Par ailleurs, s'y ajoute les taxes cantonales qui représentent plus de 18 millions de francs ainsi que la constitution d'une réserve affectée de 10 millions de francs pour le projet « Plateforme 10 ».

L'octroi des soutiens est trimestriel et le montant se répartit de la manière suivante entre les différents domaines :



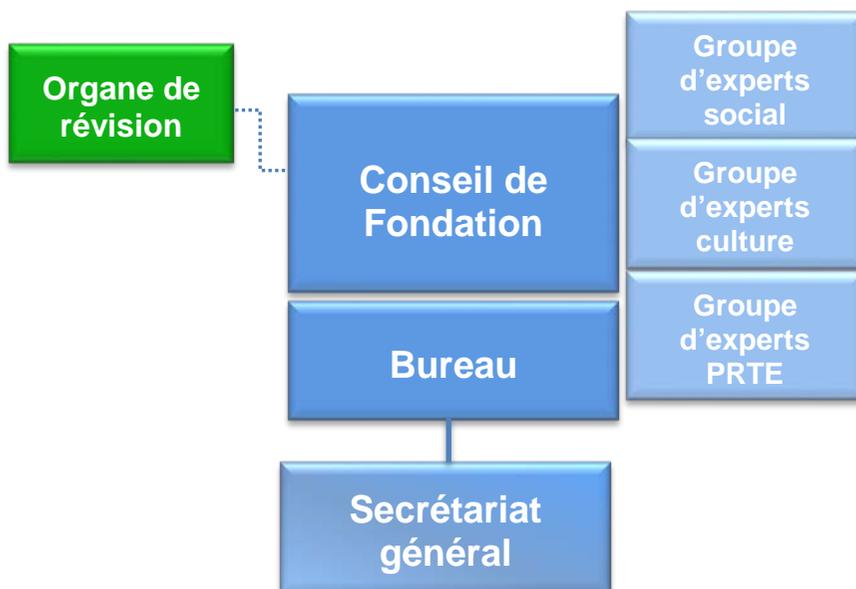
Pour cet exercice, le nombre de dossiers reçus s'élève à 999.

Sur ces 999 dossiers, 802 répondant aux critères d'attribution de la FASC ont été examinés par les groupes d'experts.

#### 4. Fondation d'aide sociale et culturelle du canton de Vaud

La Fondation d'aide sociale et culturelle est l'organe chargé de redistribuer les bénéfices de la Loterie Romande sur le territoire vaudois (à l'exception du soutien au sport géré par la Fondation Fonds du Sport Vaudois).

Cette entité dispose d'une personnalité juridique propre. Elle est indépendante de l'administration cantonale et de la Loterie Romande.



## 4.1 Liste des membres du Conseil de Fondation

- Madame Anne-Marie Maillefer\*, Présidente
- Monsieur Rémy Jaquier\*, Vice-président
- Madame Hélène Brioschi Levi
- Monsieur Christophe Equey
- Madame Pascale Fischer\*
- Madame Françoise Jaunin
- Monsieur Michael Kinzer (jusqu'au 31.12.2016)
- Madame Catherine Labouchère
- Monsieur Jean-Pierre Pastori
- Madame Rebecca Ruiz
- Monsieur Philippe Sordet\*
- Monsieur Pierre Starobinski
- Monsieur Edmond Vullioud\*

*\*Membres du Bureau*

## 4.2 Secrétariat général et administration

- Monsieur Blaise Triponez, Secrétaire général
- Madame Virginie Duval, Assistante
- Madame Catherine Pagano, Assistante

L'effectif total représente 2.8 équivalents plein temps (EPT).

## 4.3 Organisation

### Conseil de Fondation :

Le Conseil de Fondation est composé de 12 membres (en fin d'exercice) choisis pour leur représentativité des divers secteurs soutenus par la Loterie Romande et des régions du canton de Vaud.

Les membres sont nommés par le Conseil d'Etat.

### Bureau :

Composé de 5 membres, le Bureau veille à la bonne marche de la FASC et à l'exécution des décisions du Conseil.

### Groupes d'experts :

Ces groupes sont chargés d'analyser les dossiers et de faire des propositions de soutien au Conseil de Fondation. Ils sont au nombre de trois :

- Culture
- Social
- Promotion, recherche, tourisme, environnement et patrimoine construit (PRTE)

### Organe de révision :

Une société fiduciaire est chargée de réviser les comptes trimestriellement.

### Secrétariat général et administration :

Le secrétariat général est en charge de l'étude, de la préparation, du suivi et du contrôle des dossiers ainsi que de la gestion administrative.

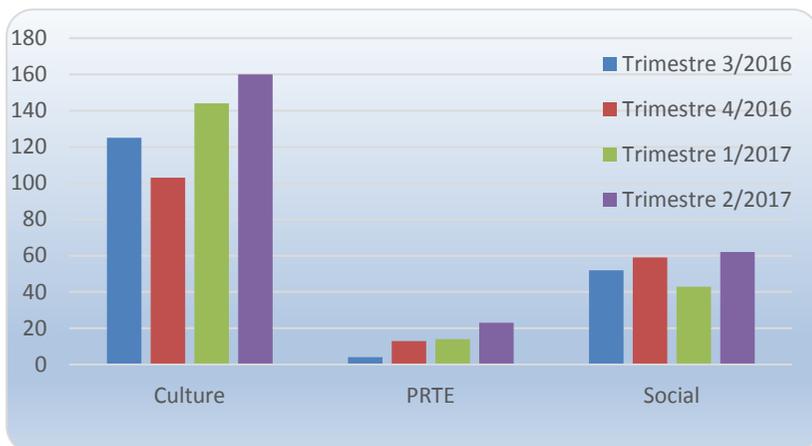
## 4.4 Charges de fonctionnement

La FASC porte une extrême attention à ses charges de fonctionnement et à la gestion de sa trésorerie. L'objectif est de consacrer le maximum des ressources aux institutions d'utilité publique. Pour la période concernée, les charges de fonctionnement de la FASC représentent moins de 2% des dépenses totales.

## 5. Modalités d'attribution et règles d'octroi

Les dossiers sont traités de manière impartiale en fonction de critères précis. Le détail des règles d'octroi est public et consultable sur le site [www.entraide.ch](http://www.entraide.ch).

Des questionnaires spécifiques doivent être complétés par tous les requérants. Ceux-ci sont ensuite examinés par les différents organes de la FASC. Le Conseil de Fondation prend la décision finale s'agissant de l'octroi de la contribution et du montant à attribuer. La répartition des 802 dossiers examinés par les groupes d'experts se présente comme suit :

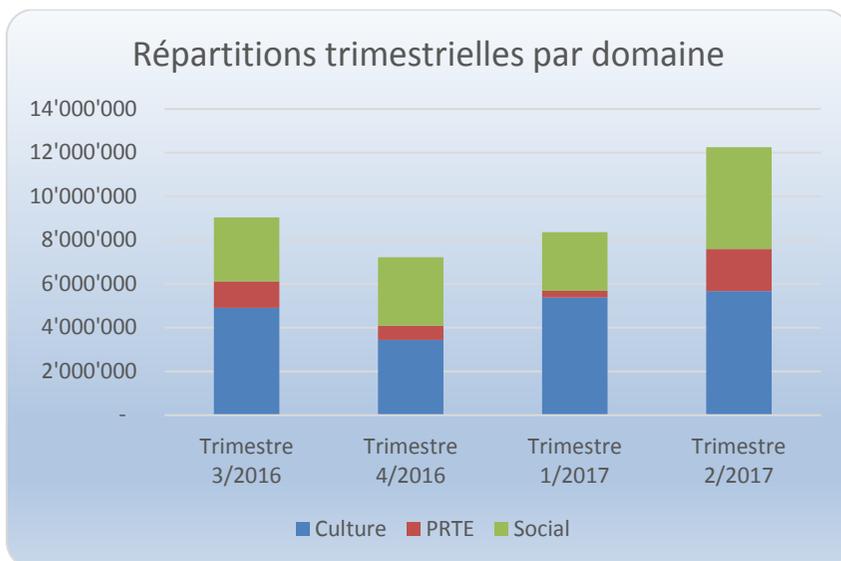


## 6. Domaines et répartition

Le montant alloué lors de chacune des quatre répartitions de l'exercice a varié entre 7,2 et 12,2 millions de francs.

La somme totale octroyée sur la période représente :

- CHF 19'396'800.- en faveur de la culture,
- CHF 13'369'596.- en faveur du domaine social,
- CHF 4'104'000.- en faveur du domaine de la promotion, de la recherche, du tourisme, de l'environnement et du patrimoine construit.



## 6.1 Groupe d'experts « social »

Cette commission est présidée par Madame Pascale Fischer.

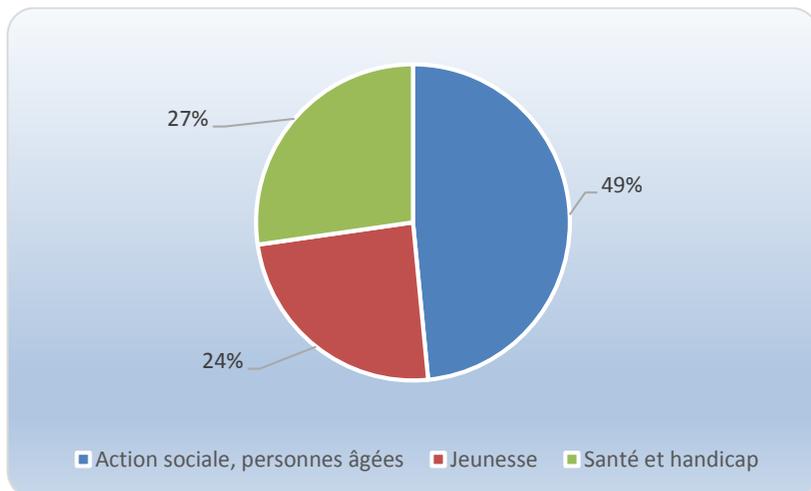
### Membres :

- Monsieur Christophe Equey
- Madame Rebecca Ruiz
- Madame Hélène Brioschi Levi

### Expert externe :

- Monsieur Michel Surbeck

Les CHF 13'369'596.- distribués durant l'exercice à des projets de ce domaine se répartissent entre les secteurs suivants :



## 6.2 Groupe d'experts « culture »

Cette commission est présidée par Monsieur Edmond Vullioud.

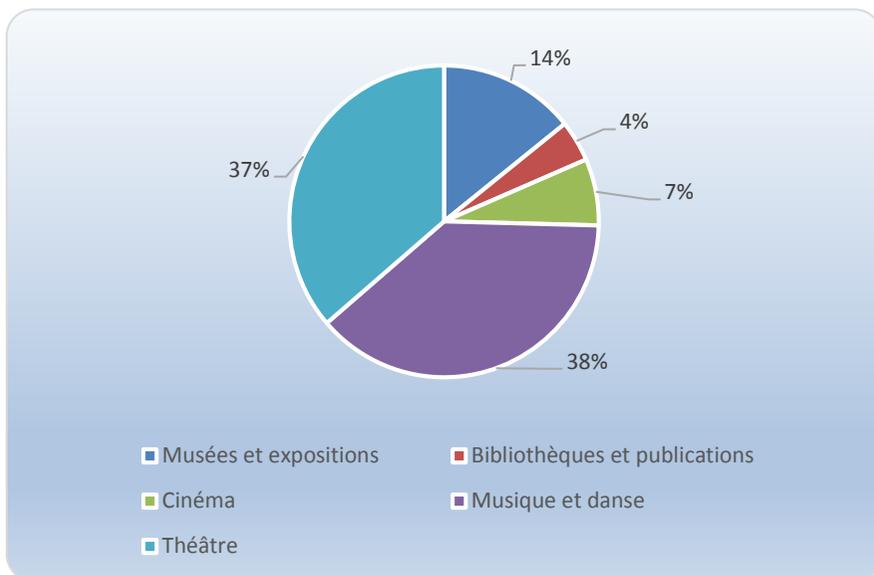
### Membres :

- Madame Françoise Jaunin
- Monsieur Michael Kinzer (sortant au 31.12.2016)
- Monsieur Jean-Pierre Pastori
- Monsieur Pierre Starobinski

### Experts externes :

- Madame Marie-Claude Jequier
- Monsieur Raphaël Aubert

Les CHF 19'396'800.- distribués durant l'exercice à des projets de ce domaine se répartissent entre les secteurs suivants :



### 6.3 Groupe d'experts « promotion, recherche, tourisme, environnement et patrimoine construit »

Cette commission est présidée par Monsieur Philippe Sordet.

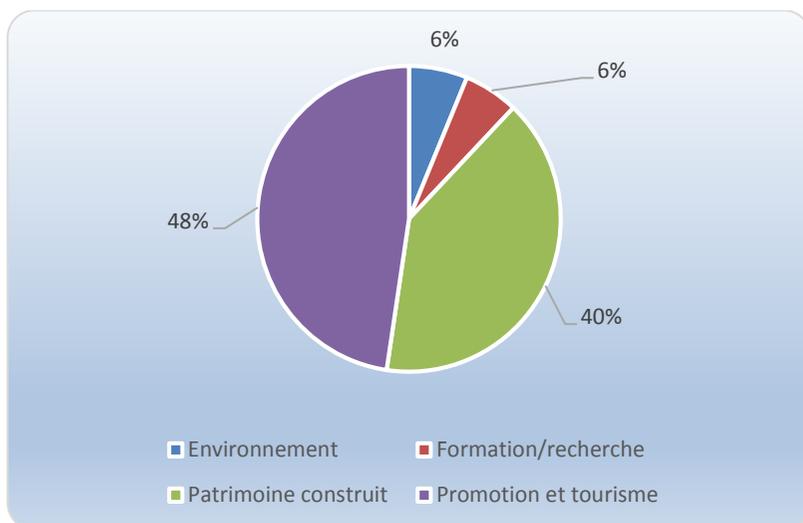
#### Membres :

- Madame Catherine Labouchère
- Monsieur Rémy Jaquier

#### Experts externes :

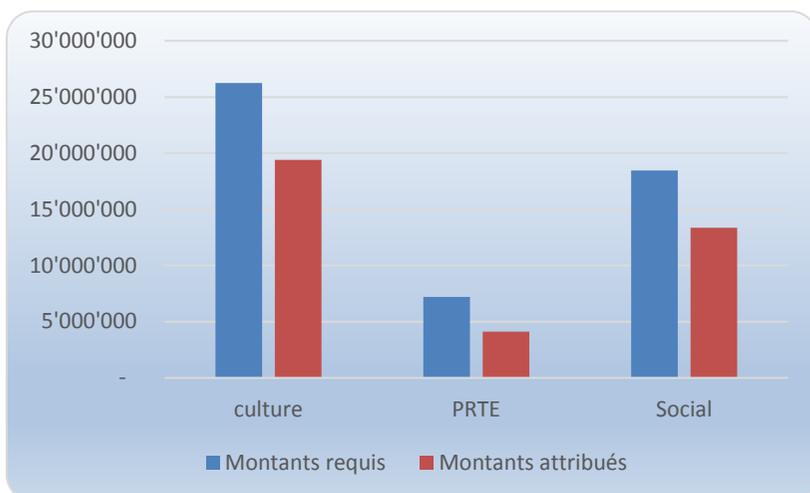
- Monsieur Roland Dapples
- Monsieur Vincent Krayenbühl

Les CHF 4'104'000.- distribués durant l'exercice à des projets de ce domaine se répartissent entre les secteurs suivants :



## 6.4 Plus de demandes que de moyens disponibles

Les ressources de la FASC ne permettent pas de répondre à toutes les demandes. Même si les requêtes respectent les critères d'attribution, les moyens à disposition obligent les groupes d'experts et le Conseil de Fondation à gérer les 4 répartitions annuelles en fonction des contraintes financières.



Le total des montants demandés au cours de l'exercice représente plus de 51,9 millions de francs.

La FASC a pu octroyer 36,8 millions, soit un taux de couverture de 71%. Par rapport à l'exercice précédent, les montants requis ont progressé d'environ 1,5 mio et les montants alloués de 3,2 mios.

## 7. Evolution des demandes et des contributions accordées

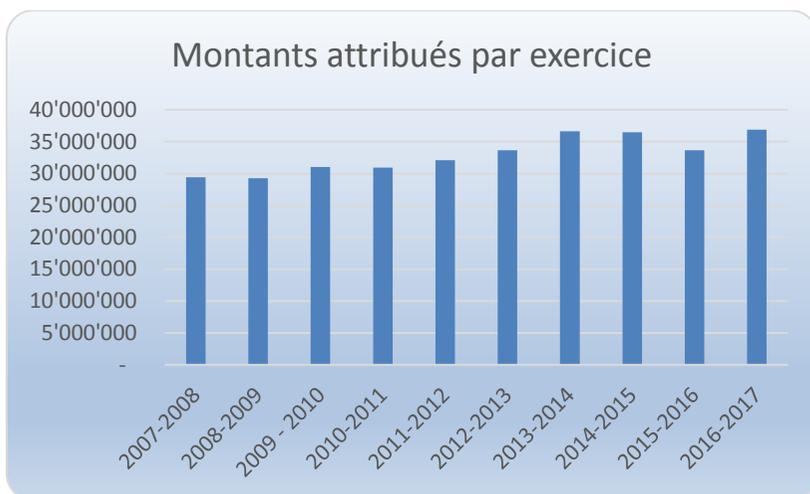
Après avoir connu une légère baisse des dossiers traités (entre 2014-2015 et 2015-2016), cet exercice connaît une forte augmentation progressant de 748 à 802. Jamais le nombre de demandes n'avait été aussi élevé.



L'augmentation du nombre de dossiers traités concerne tous les domaines : culture (+26), social (+25) et PRTE (+3).

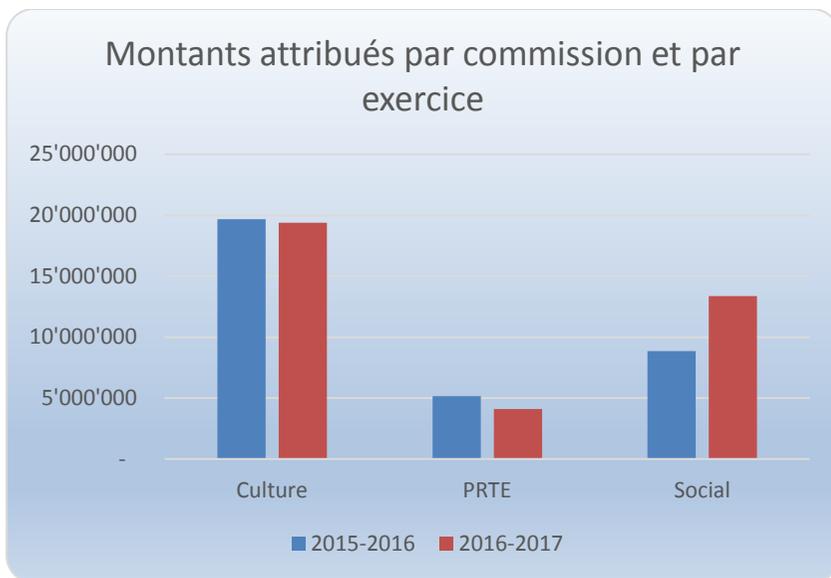
En moins de 10 ans (entre les exercices de 2007-2008 et de 2016-2017), la progression est de 190 dossiers.

En ce qui concerne le montant total des contributions accordées, il s'élève à CHF 36'870'396.- pour la période allant de juillet 2016 à juin 2017, soit également une forte progression (CHF 3,2 mios par rapport à l'exercice précédent). Le total des contributions octroyé par la FASC durant cet exercice n'a jamais été aussi élevé.



Néanmoins, cette augmentation n'est observable que dans le domaine social qui progresse fortement (+ 4,5 mios). Relevons que ce domaine avait connu une forte baisse lors de l'exercice précédent.

Les montants attribués à la culture et à PRTE sont stables et baissent même légèrement ; respectivement de – 270'000.- et de – 1 mio.-



La liste des institutions et les montants accordés ainsi que toutes les règles d'attribution sont consultables sur le site [www.entraide](http://www.entraide)





Fondation d'aide sociale et culturelle (FASC)  
Commission vaudoise de répartition de la Loterie Romande  
Rue St-Martin 9 - 1003 Lausanne  
Tél. : 021/351.00.65 / Fax : 021/ 351.00.66  
E-mail : [vd@entraide.ch](mailto:vd@entraide.ch)  
Site internet : [www.entraide.ch](http://www.entraide.ch)  
Septembre 2016